Récupérer son attestation fiscale

- 1. Se connecter sur <u>www.impots.gouv.fr</u>
- 2. Cliquer sur consulter puis sur compte fiscal



3. Cliquer sur Attestation fiscale puis sur attestation de régularité fiscale

ATTESTATION FISCALE	SUIVRE LES ACCÈS
Attestation de Régularité Fiscale	
Attestation de Résidence Fiscale	

4. Répondre aux deux questions puis cliquer sur valider

Ce Menu permet la délivrance d'une attestation de régularité fiscale aux sociétés candidates retenues à un marché public.

- L'attestation de régularité fiscale est un document obligatoire à fournir lors de l'attribution d'un marché public d'un montant supérieur au seuil défini dans l'article 46-1 du Code des marchés publics.
- La délivrance de l'attestation de régularité fiscale se fait au vu de la régularité de la situation fiscale des sociétés concourant à un marché public (dépôt des déclarations et paiement de l'impôt sur les sociétés et/ou de la TVA).
- L'attestation de régularité fiscale dématérialisée est délivrée sous format PDF avec possibilité d'enregistrement et d'impression.
Afin d'obtenir votre attestation de régularité fiscale, veuillez répondre à la question suivante :
Etes vous membre d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration, art.223 A du CGI (groupe IS)? OUI 🔿 NON 🧿
Etes vous membre d'un groupe de consolidation du palement de la TVA, art.1693 ter du CGI (groupe TVA)? OUI 🔿 NON 💿

5. Cliquer sur imprimer puis enregistrer en pdf votre document.

GE SUIVANTE	VISITE GUIDÉE VOTRE AVIS IMPRIM Demander l'impression	ER AIDE
	Liste des demandes	
testation de rég	ularité fiscale	

our concourir à un marché public - dernière mise à jour des données le 09/06/2023

tre attestation de régularité fiscale en utilisant le menu « IMPRIMER » situé en haut de l'écran

